

MODALITÉS DE FINANCEMENT

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION - CPF (DIF)

Vérifiez vos heures de formations disponibles sur <http://www.moncompteformation.gouv.fr/> en vous munissant de votre numéro de sécurité sociale.

C'est le salarié qui prend l'initiative d'utiliser son compte personnel de formation afin de concrétiser son projet de formation.

Si la formation se déroule hors du temps de travail, si elle vise l'acquisition du socle de connaissances et de compétences, ou lorsqu'elle fait suite à un abondement complémentaire de 100 heures, le salarié n'est pas dans l'obligation de solliciter l'autorisation de l'employeur. Lorsque la formation est suivie en tout ou partie pendant le temps de travail, le salarié doit recueillir l'accord préalable de l'employeur. L'employeur lui notifie sa réponse dans un délai de 30 jours. L'absence de réponse de l'employeur vaut acceptation.

LE CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION - CIF

Vous étiez salarié en contrat à durée déterminée (CDD)

Le CIF* CDD permet aux salariés d'un contrat à durée déterminée ayant travaillé 24 mois consécutifs ou non au cours des 5 dernières années dont 4 mois consécutifs ou non sous CDD au cours des 12 derniers mois de suivre, à leur initiative et à titre individuel, des actions de formation. L'action de formation choisie doit débuter au plus tard 12 mois après le terme du dernier CDD.

Si vous remplissez ces conditions, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge financière totale ou partielle (coût de la formation, rémunération, déplacements, hébergement) par le fonds de formation de l'entreprise dans laquelle vous avez exécuté votre CDD.

Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de l'OPCA ou l'OPACIF de votre région duquel vous dépendez.

L'AIDE INDIVIDUELLE À LA FORMATION - AIF

L'AIF permet de financer tout ou partie du coût d'une formation dans le cadre d'un contrat de sécurisation professionnelle (CSP) en complément d'un financement OPCA (AIF/CSP) ou du DIF* portable (AIF+DIF*).

L'aide, accordée sur décision du Directeur régional du Pôle Emploi, est comprise entre 1 500 € et 3 200 €.

Pour présenter votre demande :

Contactez votre conseiller Pôle Emploi afin de remplir un formulaire de demande d'AIF et déposer celui-ci auprès du Pôle Emploi 15 jours avant le début de la formation.



INFOS PRATIQUES

CALENDRIER DES FORMATIONS

Les formations n'auront lieu qu'à partir de 6 inscrits.

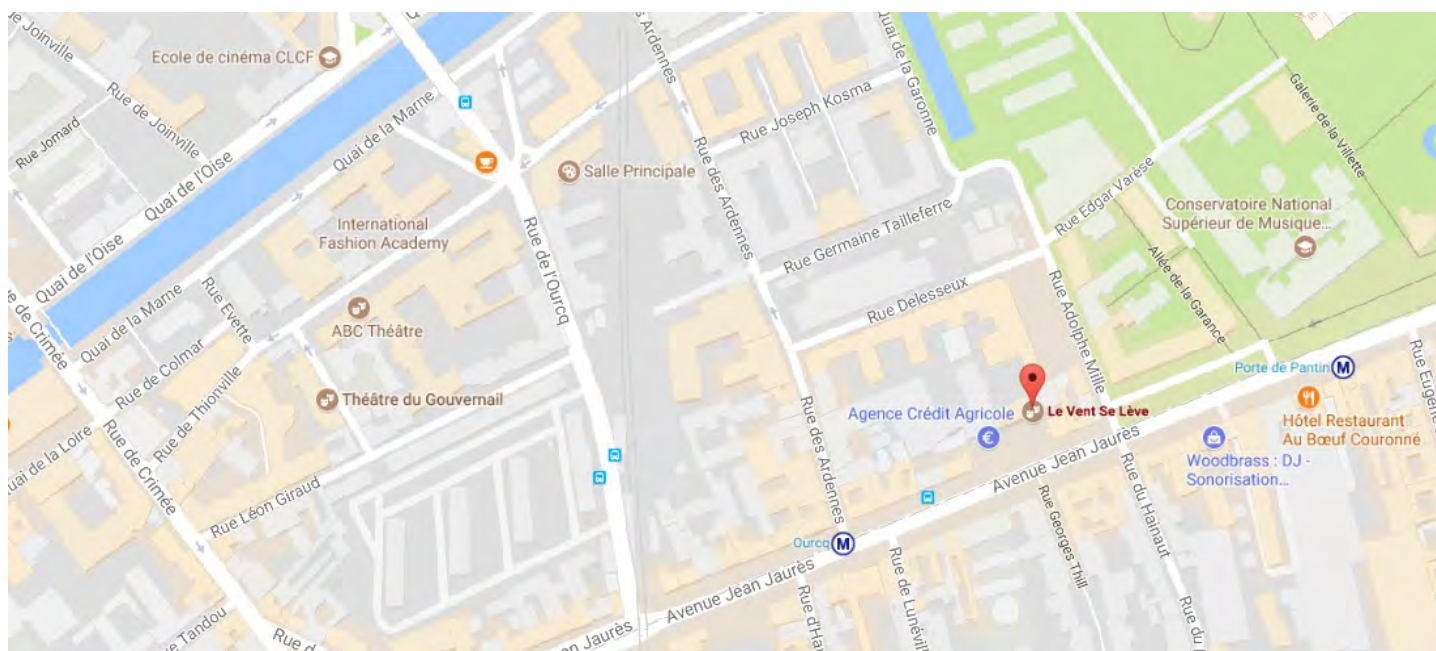
DATES*	MODULE	DURÉE	PARTICULIERS /ASSO	CPF / CIF / AIF
9 AU 13 OCTOBRE	La critique comme manifeste - p6	35h	600,00 €	1 300,00 €
13 AU 17 NOVEMBRE	Laisser affleurer le sensible, être dans l'art – p4	35h	600,00 €	1 300,00 €
4 AU 8 DÉCEMBRE	Création scénique partagée – 1ère partie - p13	40h	*	*
11 AU 15 DÉCEMBRE	Rédaction pour l'édition – p9	35h	600,00 €	1 300,00 €
8 AU 12 JANVIER	Les pratiques de création sonores collectives – p11	40h	700,00 €	1 500,00 €
12 AU 14 FÉVRIER	Les droits culturels humains – p15	25h	500,00 €	1 000,00 €
12 AU 17 MARS	Image sensible – p8	40h	700,00 €	1 500,00 €
26 AU 30 MARS	Création scénique partagée – 2ème partie - p13	40h	*	*
9 AU 13 AVRIL	Les pratiques de la création collective d'image – p12	40h	700,00 €	1 500,00 €
14 AU 18 MAI	Inscrire un projet artistique dans une structure de soins - p10	25h	500,00 €	1 000,00 €
28 MAI AU 1er JUIN	Création scénique partagée – 3ème partie - p13	40h	*2100,00€ pour les 120h	*4500,00€ pour les 120h
11 AU 15 JUIN	Laisser affleurer le sensible, être dans l'art – p4	35h	600,00 €	1 300,00 €

CONTACT

CONTACT FORMATIONS :
Alicia JEANNOT-LORENTE
admin@horschamp.org
06 41 32 83 96

L'Insatiable
9 rue François Debergue
93100 MONTREUIL
06 41 32 83 96

Le Vent Se Lève ! Tiers-lieux d'art et de Culture
181 Avenue Jean Jaurès
75019 Paris
01 77 35 94 36



L'Insatiable
Siret : 82395274200018

L'Impossible
Siret : 50446331600019

Organisme de formation n° *en attente*